

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022 à 20h00.**

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-six août 2022, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le six septembre deux-mille-vingt-deux, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

Mme BEYSSON ayant donné pouvoir à M. PARENTE, M. ARGENTANO ayant donné pouvoir à M. OLIVERO, M. GOTAB absent excusé.

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. OLIVERO ouvre la séance et présente les délibérations

**1. Tyrolienne : marché maîtrise œuvre – marché de travaux**

M. le Maire présente la délibération. Il fait un point sur l'avancée du dossier.

Il précise que la commune va pouvoir déposer le dossier de défrichement

M. le Maire précise que les familles Arnaud/ Siame et Couttolenc, ont signé la convention de défrichement et de survol. La famille Ebrard doit faire un retour sur le projet de convention d'ici la fin de la semaine. Il reste à obtenir l'autorisation des consorts Monnin.

Les élus et le bureau d'étude vont rapidement reprendre l'attache de ces derniers pour que cela n'obère pas le projet ni le calendrier de réalisation.

Le conseil municipal valide le principe du lancement du marché de travaux en fin d'automne pour une dévolution en février-mars et un lancement des travaux dès le printemps 2023

**2. Demande de DETR 2023 – entrée du Super Sauze**

M; le Maire présente au conseil municipal le projet de requalification de l'entrée du Super Sauze.

Ce projet avait été retiré l'année passée car le sous-préfet avait annoncé ne pas pouvoir le financer à hauteur de la demande de la commune. Il avait alors été convenu de proposer ce dossier en 2023.

Il convient de représenter ce dossier pour la subvention de l'Etat. Ce projet a été actualisé financièrement compte tenu de l'augmentation du prix des matériaux. Il se monte à 432 400€ HT.

Le conseil municipal valide la délibération.

### **3. Décisions modificatives sur les budgets communaux**

M. le Maire présente les DM sur les budgets.

Sur le budget du cinéma il convient de rectifier un erreur d'article sur les amortissements.

Monsieur le Maire explique qu'il est nécessaire d'apporter quelques modifications au Budget de la commune pour permettre le remboursement de la taxe d'aménagement encaissée sur un projet non réalisé.

Il faut également créer une opération pour prévoir les travaux de confortement du soutènement du pont de la Fabrique menés avec la commune de Faucon. En effet la commune supporte 50% du montant des travaux du pont.

De plus il convient de corriger une opération du SDE04 dont la somme a été prévue sur une autre opération.

Le conseil municipal valide les décisions modificatives à l'unanimité

### **4. Tarifs piscine modifié**

M. le Maire donne lecture du courrier du contrôle de légalité qui précise que certaines gratuités d'entrées sur l'établissement sont considérées comme des libéralités et sont donc illégales. C'est le cas notamment des personnels encadrants des centres de loisirs.

Les élus valident la suppression de ces gratuités.

Le conseil municipal ajoute un tarif promotionnel de 17 € pour un forfait SPA+PISCINE. Ce tarif pourra être actionné occasionnellement pour favoriser un créneau ou dans le cadre d'une opération promotionnelle.

Les élus engagent des discussions sur les modalités d'ouverture de l'établissement durant l'intersaison compte tenu de la hausse tarifaire des énergies. Dans un objectif de sobriété énergétique, ils décident d'ouvrir le SPA uniquement le vendredi et le samedi durant la période automnale (hors vacances scolaires)

Une réflexion est engagée sur les différents leviers pour contrer cette hausse des prix de l'énergie. Mme PIGEARD propose de combler le bassin pour diminuer son volume,

permettre une zone de petit bassin où les enfants ont pied. Cela permettrait de diminuer les volumes d'eau et diminuerait le coût de chauffe de l'eau. La faisabilité technique sera étudiée

## 5. Organisation du temps de travail de la collectivité

M. OLIVERO rappelle que la collectivité a l'obligation de délibérer sur le temps de travail de ses agents.

La collectivité applique déjà les 1607 heures annuelles depuis les protocoles des 35 heures validées par la collectivité en 2002.

M. le Maire précise que les agents de la collectivité sont soumis à des cycles de travail différents seulement les services pour répondre notamment au caractère saisonnier de l'activité des services lié à l'activité touristique.

Le conseil municipal valide cette délibération

## 6. Principe d'une vente d'une réserve au soleil des alpes

M. Olivero fait part au conseil municipal de la possibilité de vendre une réserve de l'ancienne épicerie située dans la copropriété Le Soleil des Alpes.

Un débat s'engage sur l'opportunité de la vente de cette réserve. Les élus sont réservés et préfèrent conserver ce local qui peut avoir une utilité pour les locaux commerciaux du rez de chaussée.

Les élus décident de proposer ce local à la location avec un bail précaire et révocable et un loyer de 50€/ mois.

M. MARTIN propose de mettre proposer le local sur le dispositif des « boutiques à l'essai » La délibération est retirée de l'ordre du jour.

Mme PIGEARD précise qu'il est nécessaire de ne pas faire de bail commercial sur ce local pour pouvoir le récupérer rapidement si la commune devait réinstaller une épicerie.

## 7. Questions diverses

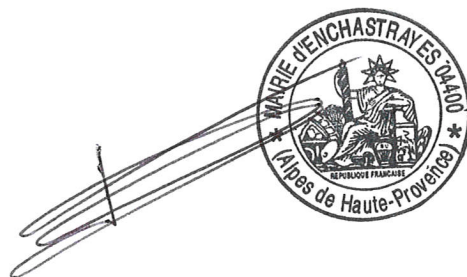
**Usine à neige du Sauze :** M. OLIVERO évoque le passage de réseaux au profit de la régie sur le chemin rural afin de rétablir l'alimentation électrique de l'usine à neige. L'ensemble des élus valident cette servitude de passage à condition que l'ensemble des frais soient supportés par la Régie Ubye Ski.

**Orée du Bois** : Maître Vaginay a évoqué une procédure qui permettrait à la commune d'intégrer la parcelle limitrophe sur laquelle une partie de l'emprise du bâtiment est assise. La commune attend un retour du notaire pour finaliser ce projet

**Front de neige du Super Sauze** : M. Olivero indique que la commune va réaliser le pont et la fin de la 2<sup>ème</sup> tranche cet automne. La date de signature avec les copropriétés est fixée au 15 octobre prochain

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire,



Albert OLIVERO